

ROYAUME DU MAROC



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

**CONTRAT PROGRAMME
ENTRE
LE MINISTERE DE LA
COMMUNICATION
ET
LE CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE
MAROCAIN**

Période 2010-2012



Préambule

Le cinéma est considéré comme un secteur stratégique, car non seulement il assure le rayonnement de notre culture et contribue largement au façonnement de l'image du Maroc dans le monde, mais il constitue aussi un support non négligeable à la croissance économique et au développement social. Comme dans la plupart des pays, l'industrie cinématographique marocaine est une activité culturelle qui dépend fortement du soutien public et dont la rentabilité financière reste faible.

Le Maroc, qui accueille depuis l'aube du vingtième siècle les cinéastes les plus célèbres du monde, peut devenir un pôle régional de l'industrie cinématographique et audiovisuelle grâce à ses caractéristiques propres : sa diversité physique (géographie/climat) et culturelle, sa proximité de l'Europe, ses infrastructures et sa main d'œuvre qualifiée.

Cependant, à ce jour, ce secteur reste confronté à des difficultés qui ralentissent son développement et découragent les initiatives privées.

Dans ce cadre, ce contrat programme vise à développer ce secteur, et à mettre à profit les nombreux atouts dont dispose notre pays afin de stimuler les investissements nationaux et attirer les investissements étrangers dans les infrastructures de base : construction de multiplexes, certification du laboratoire, écoles de formation aux métiers cinématographiques et audiovisuels, etc.

Ce contrat programme définit les engagements des deux parties :

- ceux inhérents à la profession pour l'accroissement de la production, des investissements et des emplois et ;
- ceux incombant à l'administration à savoir la mise en œuvre des moyens nécessaires permettant d'atteindre les objectifs fixés pour chacune des filières du secteur du cinéma au Maroc.

L'objectif est de faire du cinéma national une des activités phares de l'économie à travers :

- la relance des branches l'exploitation des salles de cinéma et de la distribution;
- la promotion de la production nationale ;
- la promotion des tournages de films étrangers au Maroc,
- l'établissement de conventions collectives entre les organisations professionnelles du secteur cinématographique sous l'égide du CCM ;
- l'implication des intervenants à la formation au sein de l'ISMAC ;
- le choix du numérique comme option technologique d'avenir ;
- la lutte contre le piratage;
- la mise à niveau des ressources humaines en activité dans le secteur.



I / DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Partenaires du Contrat

Le présent Contrat est conclu entre:

- Le Ministère de la Communication (Mincom), représenté par le Ministre de la Communication Porte-parole du Gouvernement,
- Et le Centre Cinématographique Marocain (CCM), représenté par son Directeur Général.

Article 2 : Objet du Contrat

Le présent Contrat programme s'inscrit dans le cadre du Plan pluriannuel 2010-2012 approuvé par le Conseil d'Administration du CCM, session novembre 2009, tenue le 15 novembre 2009.

Il vise à:

- définir les engagements réciproques du Mincom et du CCM pour atteindre les objectifs de développement du secteur;
- mettre en place les moyens nécessaires, notamment de financement, en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés et du respect des obligations qui en découlent;
- améliorer les ressources propres du CCM;
- assurer l'exécution, l'actualisation et le suivi des dispositions du présent contrat.

Article 3 : Durée du Contrat

Le présent contrat couvre la période 2010-2012;

Au terme de chaque année ou en cas d'événements majeurs le justifiant, les prévisions et engagements relatifs à la période restant à courir du contrat pourront être révisés de commun accord.

Article 4 : Missions du CCM

Le CCM, créé le 9 janvier 1944 et réorganisé par le Dahir du 19 septembre 1977, a pour rôle principal l'organisation et la promotion de l'industrie cinématographique au Maroc. Il veille à l'application de la législation et la réglementation concernant tous les métiers du secteur.

Le CCM délivre :

- Les autorisations de tournage de films.
- Les cartes professionnelles
- Les visas d'exploitation des films
- Les autorisations d'exercice aux producteurs et distributeurs (CINEMA, VIDEO, DVD, VCD), aux exploitants de salles de cinéma et aux clubs vidéo.

II / AXES DES ENGAGEMENTS DE MINCOM ET DU CCM

Axe 1 : Construction de Multiplexes

- Déblocage des aides pour l'exploitation (50% prévu par l'arrêté conjoint relatif au Fonds d'Aide à la production et à l'exploitation cinématographiques).
- Création de multiplexes pilotes par le CCM (Salle de "7^{ème} Art" et la "Cinémathèque marocaine").
- Recherche de terrains pour implantation de multiplexes.



Axe 2 : Création de salles de proximité et réhabilitation du parc existant

- Signature de conventions avec les collectivités locales pour :
 - la création de salles de proximité;
 - la réhabilitation des salles de cinéma existantes;
 - la transformation des complexes polyvalents en salles de cinéma.
- Déblocage des aides pour l'exploitation (50% prévu par l'arrêté conjoint relatif au Fonds d'Aide à la production et à l'exploitation cinématographiques).

Axe 3 : Production nationale

- Améliorer la synergie audiovisuel/cinéma par :
 - L'optimisation des moyens financiers des télévisions nationales alloués à la production cinématographique.
 - La rentabilisation des droits des films
- Communication TV pour les sorties de films (Invitation des réalisateurs, producteurs, acteurs) ; émissions audiovisuelles spécialisées.
- Partenariat média avec les festivals.

Axe 4 : Promotion du film marocain

- Présence du film marocain aux festivals étrangers : Cannes, Berlin, Venise, San Sébastien, Los Angeles....
- Prospection de marchés étrangers pour la commercialisation des films marocains.
- Participation au MIP de Cannes (convention avec l'AMPAC).

Axe 5 : Soutien aux manifestations cinématographiques organisées au Maroc

- Application de conventions spécifiques aux bénéficiaires des subventions publiques.
- Etablissement d'un calendrier des festivals et des manifestations cinématographiques organisés au Maroc.

Axe 6 : Production étrangère et promotion de la destination Maroc

- Création de « Films Commissions » entre 2010 et 2012, à l'instar de celle d'Ouarzazate à :
 - Marrakech ;
 - Casablanca ;
 - Tanger,
 - Dakhla, Laâyoune.

Axe 7 : Formation aux métiers du cinéma

- Appui au projet de l'ISMAC.
- Coordination des formations en matière de cinéma.
- Formation continue.



Axe 8 : Développement et modernisation du laboratoire.

- Certification du laboratoire.
- Modernisation du laboratoire.

Axe 9 : Lutte contre le Piratage

- Appui aux associations œuvrant pour la lutte contre le piratage.
- Organisation de campagnes de communication
- Appui aux structures légales d'importation, de distribution et de commercialisation des films sur support DVD et internet...

Axe 10 : Mise à niveau du Centre Cinématographique Marocain

- Intégration de la fonction du pilotage du Contrat programme en vue d'accompagner l'aboutissement de ces objectifs. Pour ce faire, il sera procédé à l'adaptation des missions du CCM pour répondre aux besoins du secteur par :
 - la création de nouvelles délégations régionales;
 - la mise en place de nouvelles structures adaptées aux objectifs définis;
 - l'institution de nouvelles rubriques budgétaires pour faire face aux missions du CCM.

Axe 11 : Appui à la culture cinématographique

- Aide aux associations culturelles: Cinéclubs, associations de critiques de cinéma...
- Aide aux associations professionnelles

Axe 12 : Mesures d'accompagnement

- Création d'un comité permanent de suivi : Ministère de la Communication, CCM.
- Activation du comité de pilotage de l'étude stratégique du secteur cinématographique.
- Activation du comité chargé d'élaborer un Contrat programme entre l'Etat et les professionnels du secteur cinématographique.
- Organisation de tournées d'information et de prospection au niveau des wilayas, des régions, des villes.
- Préparer un dossier de présentation du projet.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION
PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

*Le Ministre de la Communication
Porte Parole du Gouvernement*

Signé : KHALID NACIRI

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE
CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN

*Le Directeur Général du Centre
Cinématographique Marocain*

Nour-Eddine SAIL

